

Département
Des ARDENNES

=====
ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Membres en exercice : 29

EFFECTIF LEGAL : 29

Certifié affiché sur la
page dédiée du site
internet du Syndicat
Mixte

Le 21 octobre 2024

Convocation faite

Le 30 juillet 2024

**ARRÊTÉ de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES
en date du 25 mars 2019**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Comité Syndical
du SCoT Nord Ardennes**

Séance du 10 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix octobre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n° 2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Sedan sur le territoire de de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

Étaient présents :

Membres titulaires : Mmes Marie-Antoinette BEAUDA – Elisabeth BONILLO-DERAM – M. Jean-Louis BOUCHER – Mme Béatrice CARDON – M. Ghislain DEBAIFFE – Mme Marie-Pierre DEBREUX – MM. Bernard DEKENS (pouvoir de M. PRIGNON) – Régis DEPAIX – Patrick FOSTIER – Kévin GENGOUX – Didier HERBILLON (pouvoir de Mme DE MONTGON) – André LIEBEAUX (pouvoir de M. WALLENDORFF) – Gilles MICHEL – Mathieu SONNET – Jean-Louis SWARTVAGHER (pouvoir de Mme JEANTY MARQUIGNY)

Membre suppléant : MM. Denis BINET – Fabien GRABOWECKI

Absents excusés : MM. Jean-Marie BARREDA – Philippe CANOT – Philippe CLAUDE – Mme Inès DE MONTGON (pouvoir à M. HERBILLON) – MM Jérémy DUPUY – Baptiste FRERE – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY (pouvoir à M. SWARTVAGHER) – MM. Éric LANZONI – Frédéric LATOUR – Miguel LEROY – Jean-Pol OURY – Fabien PRIGNON (pouvoir à M. DEKENS) – Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. LIEBEAUX) – Marc WATHY

Monsieur Bernard DEKENS (CC. Ardenne Rives de Meuse) est nommé secrétaire de séance.

OBJET : 2024-06-027 Arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Nord-Ardennes

Entendu M. HERBILLON féliciter le travail accompli et remercier l'ensemble des membres du Syndicat Mixte ainsi que l'Agence d'urbanisme de la Région de Reims pour leur implication tout au long de l'élaboration du SCoT,

Entendu M. DEKENS remercier M. HERBILLON, Président du SCoT Nord-Ardennes, pour la qualité des nombreux échanges tenus au cours de la procédure d'élaboration du SCoT, qui ont permis à chacun de faire valoir ses attentes et ses contributions,

Entendu M. PICARD, de l'Agence d'urbanisme de la Région de Reims (AUDRR), présenter, à la demande du Président, l'état d'avancement du SCoT ainsi que le calendrier prévisionnel qui prévoit une approbation du projet en 2025,

Entendu Mme BARHOUM expliquer que la prochaine étape consiste à saisir les Personnes Publiques Associées (PPA), lesquelles disposeront de trois mois pour rendre leur avis,

Entendu Mme BARHOUM ajouter qu'à l'issue de cette consultation l'enquête publique devra être lancée,

Entendu M. HERBILLON rappeler l'objectif commun de lutte contre la perte démographique sur le territoire et souligner que le SCoT sera un guide stratégique dans cet effort pour inverser cette tendance,

Entendu M. PICARD remercier l'ensemble des membres du Syndicat Mixte pour le travail collectif réalisé dans le cadre de ce projet,

Entendu M. DEPAIX remercier M. HERBILLON, Président du SCoT Nord-Ardenne, pour avoir pris en compte l'ensemble des besoins et spécificités des différents territoires impliqués,

Entendu M. LIEBEAUX exprimer la volonté de M. WALLENDORFF de voter contre l'arrêt du projet pour les raisons que ce dernier a transmis par voie électronique au Syndicat Mixte du SCoT Nord Ardennes, c'est à dire :

- L'enveloppe foncière de la ville de Givet ;
- Le souhait de contraindre davantage l'orientation 6.1 ;
- Le souhait d'ajouter « sans se substituer aux règles déjà en vigueur » à l'orientation 8.1 ;
- Le refus d'aller plus loin que la séquence « éviter, réduire, compenser » sur l'orientation 17.1,

Entendu M. HERBILLON préciser qu'une réponse détaillée a été apportée par voie électronique à M. WALLENDORFF à propos de ses remarques sur le SCoT,

Entendu M. HERBILLON ajouter avoir reçu un appel de M. ITUCCI, Maire de la commune de Givet, qui a affirmé que la position de la ville de Givet est en parfait accord avec les orientations définies dans le SCoT,

Entendu M. DEKENS préciser que la position de M. WALLENDORFF ne représente en aucun cas la position de la Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse qui est très favorable au projet,

Le Comité Syndical après en avoir pris connaissance et délibéré, à la majorité (20 voix pour, 1 voix contre) :

* **approuve** l'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Ardenne.

Pour extrait conforme
Le Président



Didier HERBILLON